

Pour en savoir plus, adressez-vous au Centre d'Incendie et de Secours le plus proche de chez vous ou au groupement territorial de votre secteur selon les zones définies ci-dessous.

Groupelement Territorial 1

Site Créanor
Route de Bergues
à Coudekerque-Branche
Téléphone : 03 28 69 94 00

Groupelement Territorial 2

72, Chemin de la Campagnerie
à Marcq-en-Barœul
Téléphone : 03 20 19 50 60

Groupelement Territorial 3

1, rue de la Performance
à Villeneuve d'Ascq
Téléphone : 03 20 17 94 20

Groupelement Territorial 4

128, rue de l'Industrie à Onnaing
Téléphone : 03 27 09 94 59

Groupelement Territorial 5

260, rue Pilâtre de Rozier
Z.I. Douai-Dorignies
Téléphone : 03.27.08.61.00



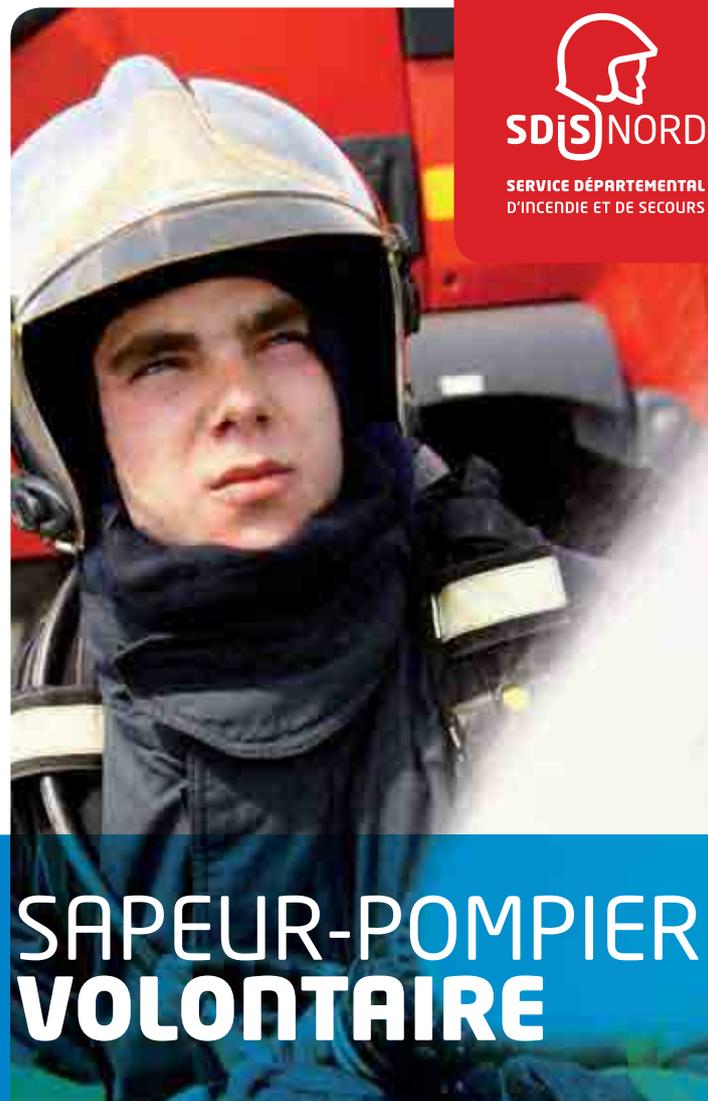
18, rue de Pas
CS200 68
59028 Lille Cedex

Direction du Volontariat
Téléphone : 03.20.95.73.72
www.sdis59.fr


SDIS NORD

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SCN COMMUNICATION © Photos Philippe Houzé




SDIS NORD
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**



**>>> Un engagement
citoyen**

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Pour vivre un engagement citoyen au service des autres en marge de son métier, de ses études, de ses loisirs.

Se former et acquérir des compétences pour réaliser des missions de secours à personnes, de protection des biens et de lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes.

Un atout pour l'entreprise, un plus pour le service public.

S'entraîner régulièrement pour acquérir les automatismes indispensables lors des interventions.

S'intégrer dans une équipe de Sapeurs-Pompiers pour une fraternité que l'on rencontre rarement ailleurs.

Se valoriser en étant capable d'intervenir rapidement auprès de ses collègues et savoir préserver l'outil de travail.

Encourager le volontariat. Un employeur qui favorise le volontariat offre un facteur de sécurité supplémentaire à son entreprise et participe à l'effort collectif de l'organisation des secours de son pays.

Le Sapeur-Pompier volontaire peut également bénéficier de mesures fiscales spécifiques au mécénat (entreprises privées). Le SDIS est partenaire des SPV et de l'Entreprise par le biais des conventions de disponibilité (label employeur).

Promouvoir le volontariat, c'est aussi préserver le tissu social, le réseau d'entraide et associatif.

“ *Le Sapeur-Pompier volontaire offre un facteur de sécurité supplémentaire à son entreprise et participe à l'organisation des secours du pays.* ”

CONDITIONS

- **Etre disponible pour un engagement au service de la population.**
- **Être âgé(e) de 16 à 55 ans.**
- **Disposer d'une autorisation parentale pour les mineurs.**
- **Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale.**
- **Jouir de ses droits civiques.**
- **Avoir un casier judiciaire vierge.**
- **Habiter à moins de 5 minutes d'un Centre d'Incendie et de Secours.**
- **Etre à jours dans ses vaccinations, y compris l'Hépatite B.**

